

Les demandes ne peuvent être présentées qu'entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2023, date limite de présentation des demandes.

Pour être admissible à cette subvention relative aux frais de chauffage en 2023, vous devez :

- avoir au moins 65 ans cette année;
- avoir habité au Yukon pendant au moins 6 mois cette année (dont 3 mois en hiver : janv., févr., mars, oct., nov., déc.).

Si vous avez des questions au sujet du présent formulaire ou de votre admissibilité à la subvention, veuillez téléphoner au 867-667-5750 ou, sans frais, au 1-800-661-0408 (poste 5750).

Postez tous les documents à :

Soutien du revenu, C.P. 2703 (H-4)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Ou remettez-les en mains propres à :

Soutien du revenu, 3168, 3^e Avenue, Whitehorse
ou à un bureau de services régionaux.

Si vous habitez en région rurale et que vous désirez savoir si votre demande est complète, veuillez communiquer avec le bureau de services régionaux de votre localité.

Partie 1 – Renseignements sur le demandeur

Nom de famille	Prénom	Initiale(s)	
Date de naissance AAAA/MM/JJ	Téléphone		
Adresse postale (numéro, rue ou C.P.)	Ville/Localité	Terr./Prov.	Code postal

Nom du conjoint ou conjoint de fait (s'il y a lieu)

Nom de famille	Prénom	Initiale(s)	
Date de naissance AAAA/MM/JJ			

Partie 2 – Adresse de la/des résidence(s) visée(s) par la subvention

Adresse municipale (réelle) actuelle

Maison/appartement/cabane/parcelle	Ville/Localité	<input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Propriétaire
------------------------------------	----------------	---

S'il n'y a pas d'adresse municipale (numéro et rue), veuillez fournir la description et l'emplacement de votre propriété, y compris le numéro de parcelle apparaissant sur votre avis d'évaluation foncière.

Parcelle : _____ Quadrilatère : _____ Plan : _____

Habitez-vous à cette adresse depuis le 1^{er} janvier 2023 ou avant? Oui Non

Adresse municipale (réelle) actuelle – Remplir cette partie **SEULEMENT** si vous avez déménagé dans une nouvelle résidence en 2023

Maison/appartement/cabane/parcelle	Ville/Localité	<input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Propriétaire
------------------------------------	----------------	---

Dates à cette adresse (Si vous aviez déménagé à cette adresse il y a plus d'un an, inscrivez « 1^{er} janvier 2022 »):

Du : AAAA/MM/JJ _____ **au :** AAAA/MM/JJ _____

Partie 3

- Habitez-vous au Yukon depuis au moins 12 mois? Oui Non
- Trois (3) de ces mois sont-ils des mois d'hiver? Oui Non
- Avez-vous reçu une subvention aux pionniers en 2022? Oui Non
- Habitez-vous dans un logement (ou recevez-vous une subvention) de la Société d'habitation du Yukon? Oui Non

Partie 4 – Documents exigés

Avez-vous joint à votre demande tous les documents nécessaires?

- Une photocopie de votre avis d'évaluation foncière de 2023 (**VERT**) ou de votre dernière facture de services publics (eau/égouts – seulement si vous êtes propriétaire). Votre nom, votre adresse et la date de délivrance de la facture doivent figurer sur votre facture de services publics.
- Un certificat de location pour tous les logements dont vous étiez locataire depuis le 1^{er} janvier 2023. Le certificat doit être signé par votre propriétaire ou le représentant de la Première nation si vous habitez sur une terre autochtone visée par un règlement.
- Une photocopie du recto et du verso de votre avis de cotisation 2022 de l'ARC. Assurez-vous que votre nom ET la ligne 236 figurent sur les photocopies
- Une photocopie du recto et du verso de l'avis de cotisation 2022 de l'ARC de votre conjoint. Assurez-vous que son nom ET la ligne 236 figurent sur les photocopies.

Veillez fournir des photocopies de vos documents, et non les originaux. Aucun document ne sera retourné.

Partie 5 – Déclaration

1. Je comprends que pour être admissible à la subvention aux pionniers en 2023, je dois présenter ma demande complète, y compris tous les documents exigés, au plus tard le 31 décembre 2023.
2. Je déclare que les renseignements fournis dans les présentes sont exacts et je comprends que le fait de fournir de faux renseignements dans une demande constitue une infraction au paragraphe 11(1) de la *Loi sur les subventions aux pionniers*.

AAAA/MM/JJ

Signature du demandeur

AAAA/MM/JJ

Signature du conjoint ou du conjoint de fait

Date de la signature

Date de la signature

Réservé à l'administration : Accord n° :

Montant :

Reçu par :

To request a copy of this form in English, please phone 867-667-5750 or toll-free 1-800-661-0408 (ext. 5750).

Les renseignements personnels fournis aux présentes sont recueillis en vertu de la *Loi sur les subventions aux pionniers* et des paragraphes 29 a) et c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, aux fins d'établir l'admissibilité à la subvention, de déterminer le montant de cette dernière, d'administrer et d'évaluer le programme de subvention et d'effectuer les paiements. Pour consulter les pratiques de Santé et Affaires sociales en matière de renseignements, visitez le yukon.ca/fr/protection-renseignements-medicaux ou envoyez un courriel à l'agent de la protection de la vie privée, à healthprivacy@yukon.ca, pour en obtenir un exemplaire.